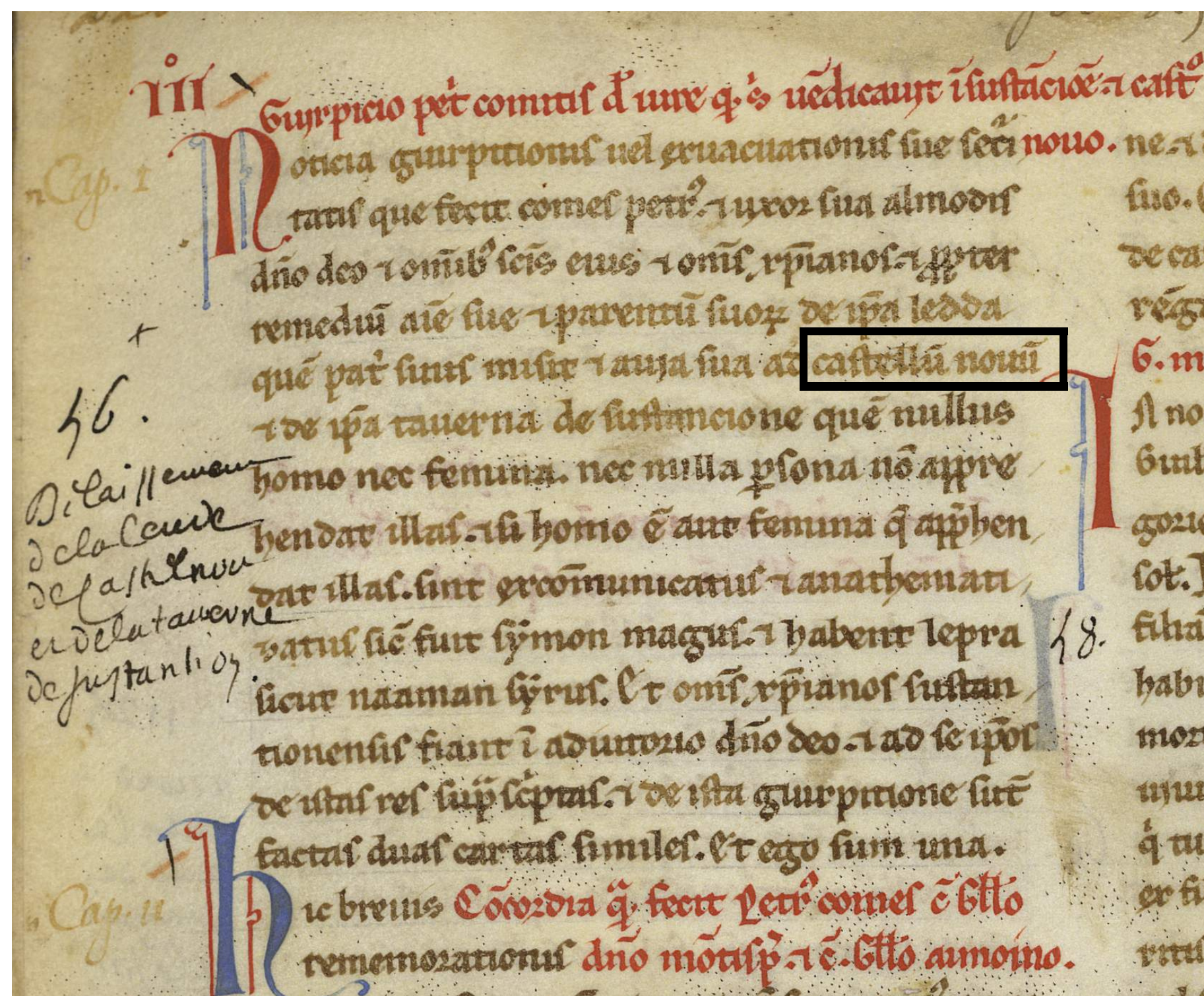


LE CASTELLUM NOVUM

"Castelnau", 24 février 1832, Jean-Marie Amelin (1785-1858), Médiathèque Centrale Emile Zola - Montpellier Méditerranée Métropole, 1652RES - vol 4 - 168, détail.

Durant la deuxième moitié du XI^e siècle, les comtes de Substantion / Melgueil font ériger un *castellum novum* (château neuf) à environ 1 km au sud de la localité de Substantion sur le territoire de laquelle ils possèdent déjà un *castrum* (habitat élitare fortifié, château). Celle-ci est dès lors très progressivement dépeuplée au profit des abords du *castellum novum*, nouveau pôle local de puissance et de regroupement de l'habitat, à l'origine de la ville de Castelnaule-Lez et de son nom (*castellum novum* en latin puis *castèlnòu* en occitan et enfin *castelnau* en français).

Un siècle plus tard, le *castellum novum* passe aux mains des seigneurs de Montpellier (le comté de Substantion-Melgueil passant, lui, sous le contrôle des comtes de Toulouse) avant de devenir au début du XIII^e siècle propriété des rois d'Aragon puis de Majorque. Il entre dans le domaine royal seulement en 1395, quarante-six ans après Montpellier (1349), cédé par Isabelle de Majorque.



Abandon de droits féodaux de la part du comte Pierre et de son épouse, Almodis, environ 1083, *Cartulaire des Guilhem de Montpellier* ou *Mémorial des Nobles*, 980-1301, f.25 recto, détail, document conservé aux Archives municipales de Montpellier sous la cote [AA 1].

Régie nationale de l'Enregistrement et des Domaines Département de l'Hérault		État des Domaines engagés, ou aliénés du Bureau de Montpellier.	
Désignation des Domaines ou Situation des Domaines, en maison, champs, vignes, etc.	Noms et prénoms des détenteurs de ces biens et leur domicile.	Valeur approximative de ces biens.	Observations.
Maison, au pont de castelnau pigeonier et basse cour, au dit castelnau - ou étoit le d[é]v[ot] chateau qui n'est plus qu'un cazal - sous a été d'engagement, du d[é]v[ot] domaine royal.	La croix, castries - ci d[é]v[ot] maréchal de France - parisi.	600 " "	Il n'en a point de plus g[ra]nd en ce point de vue - d'après castries, il y en a un autre; on le paye de l'engagement - Le terrain qui étoit sous le chateau - d'après la continuation de l'engagement -
Le crès et la laison pour les droits féodaux seulement - dont on ne connaît pas la valeur.	id.	" "	pas pour partie de l'engagement a castelnau.

État des domaines engagés ou aliénés du Bureau de Montpellier, Régie nationale de l'Enregistrement et des domaines, département de l'Hérault, biens détenus par la famille de Castries, 27 pluviôse an II, détail, document conservé aux Archives départementales de l'Hérault sous la cote [1 Q 1158].

À gauche, nous pouvons lire : "maison, au pont de castelnau [servant au débit de la viande de boucherie], pigeonier et basse cour, au dit castelnau - ou étoit le d[é]v[ot] chateau qui n'est plus qu'un cazal [petit bâtiment vétuste, maison ruinée].

Le 31 mai 1674, la seigneurie de Castelnau, le Crès et Salaison est acquise du roi par René Gaspard de la Croix de Castries suite à "l'arrêt rendu en la chambre tenue au palais des Thuilleries" le 16 mai. À la Révolution, cette inféodation prend fin : les biens meubles et immeubles de la famille deviennent biens nationaux et sont vendus. Parmi ceux-ci, on retrouve un "pigeonnier où étoit anciennement le château dud[it] Castelnau", cédé le 13 frimaire an V (3 décembre 1797) à deux habitants de Montpellier qui démolissent les bâtiments encore en place. La parcelle, jonchée de décombres, est vendue à nouveau à deux reprises puis, à la fin du XIX^e siècle, celle-ci est déblayée et deux habitations ainsi qu'un jardin d'agrément y sont aménagés.